

Chantal BERTOUILLE
Député wallon
Echevin de Comines-Warneton

Comines, le 18.03.2005

Rue des Canons, 39
7780 COMINES

☎ 056 55 63 59
☎ 056 55 90 80
☎ 0478 27 98 94
✉ bertouille.ch@skynet.be
e www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE
Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Réf : CB/DL/ma CP 05/018

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Mouscron, Comines et toute une partie du Hainaut occidental
à nouveau oubliées des guides touristiques

L'Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles a collaboré au Guide 2004 « Attractions touristiques et Musées de Belgique ».

Il semblerait cependant qu'à la lecture de cet ouvrage, toute une partie du Hainaut occidental a été oubliée comme si il n'y avait rien de remarquable et à visiter dans les communes de Mont-de-l'Enclus, de Pecq, de Celles, d'Estaimpuis, de Mouscron ou encore de Comines.

C'est pourquoi le Député Chantal Bertouille vient de s'inquiéter de cette situation auprès du Ministre Benoît Lutgen.

Dans sa réponse à Madame Bertouille, le Ministre s'est voulu rassurant. En effet, il faut savoir que le Guide des Attractions touristiques et Musées de Belgique, bien que soutenu par la Région wallonne, est une initiative privée.

Les attractions qui figurent dans ce guide ont adhéré volontairement à l'asbl Attractions et Tourisme, selon des critères très stricts établis par cette même asbl. De plus, cette adhésion implique également une cotisation annuelle qui garantit une présence minimale dans le guide.

Pour ce qui concerne ce que l'on pourrait qualifier de guide officiel des attractions touristiques en Région wallonne, celui-ci ne pourra être publié que dès que le décret du 1^{er} avril 2004 relatif aux attractions touristiques sera entré en vigueur.

Pour le Ministre Benoît Lutgen ainsi que pour le Député Chantal Bertouille, il ne fait donc aucun doute que, dans le cadre de cette publication officielle, les attractions de la pointe du Hainaut occidental y figureront comme, par exemple, le Centre de la brasserie à Comines-Warneton.

